

# Respect des pratiques du judaïsme à l'hôpital

Une des personnes hospitalisées dans votre service est juive. Quelque soit son niveau de pratique, vous trouverez dans les lignes qui suivent de précieuses indications pour l'aider. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser au malade lui même, à l'aumônier israélite de l'hôpital ou au rabbin de votre ville. Le respect que vous manifestez pour les pratiques religieuses de nos malades est pour eux une source de réconfort qui participe certainement à leur mieux être physique.

Soyez-en remercié. **Rabbin Pierre-Yves Bauer**

## L'alimentation

La nourriture que nous mangeons est *caché* ; c'est à dire «conforme» aux lois de la Tora.

La Tora est le message que D.ieu a révélé au peuple juif sur le mont Sinaï et qui contient l'ensemble des lois que nous respectons.

Pour qu'une nourriture soit *caché* il faut que les ingrédients qui la composent soient *caché* et qu'ils soient préparés et consommés avec, et dans, de la vaisselle *caché*. Les moyens de cuisson ou de réchauffage (comme les fours ou les armoires chauffantes) doivent donc répondre à des critères bien précis, ce qui n'est pas nécessaire pour les réfrigérateurs et les congélateurs.

## Les ingrédients

À de rares exceptions près, nous pouvons consommer les minéraux, les végétaux, les fruits et les légumes.

Le miel, les œufs de poule et le lait (pour une grande majorité de nos coreligionnaires) sont *caché*.

Les poissons *caché* sont ceux qui ont des écailles et des nageoires (truite, saumon, sardine...). Les oiseaux, volailles et viandes doivent appartenir à une espèce autorisée par la Tora et avoir été abattus rituellement.

Certains produits comme les fromages, le vin ou le jus de raisin (et pour certains même le lait) doivent faire l'objet de surveillance rabbinique.

## La préparation

De nombreuses lois régissent la préparation des aliments. En voici quelques unes :

- Les aliments *caché* sont préparés avec, et dans, des ustensiles qui leurs sont réservés.
- Les produits carnés (viande, volaille...) et les produits laitiers (lait, fromage, beurre...) ne sont jamais mélangés. Nous ne mangeons, par exemple, jamais de steak au beurre

ou de poulet à la crème. En conséquence nous utilisons, en fait, deux vaisselles *caché* ; une pour préparer et manger les produits lactés, et une autre pour les produits carnés.

## À l'hôpital

Certains hôpitaux (comme ceux de l'Assistance Publique à Paris) achètent, après approbation du rabbinat local, des « barquettes *caché* » qui constituent le plat principal des plateaux repas. Dans tous les hôpitaux militaires, il est également possible de demander des « barquettes *caché* ».

Les autres éléments du repas, comme les fruits ou les compotes, sont adaptés par les diététiciens en respectant les règles du *caché*. Dans les autres établissements, il est d'usage d'autoriser la famille, ou une association juive locale, à apporter des repas au malade. Dans ce cas, des repas *caché* peuvent être conservés dans le réfrigérateur du service et réchauffés – dans un emballage fermé, comme une boîte en plastique – dans le four à micro-onde.

Dans tous les cas, lorsque aucune des solutions précédentes n'est envisageable, il est possible de fournir au malade pratiquant, de la vaisselle neuve à usage unique en plastique, avec des fruits et des légumes, s'il sont crus et entiers (bananes, avocats, tomates etc).

Il existe des produits issus de l'industrie agroalimentaire qui sont *caché*. Certains sont disponibles dans la grande distribution, d'autres dans les épiceries spécialisées. Les renseignements sur ces produits sont à demander au rabbin local.

## Le chabbat (samedi)

Tous les jours de notre calendrier, commencent la veille au soir et se terminent à la tombée de la nuit. Ainsi, le samedi (*chabbat* en hébreu) commence vendredi avant le coucher du soleil et se termine samedi à la tombée de la nuit.

Pendant *chabbat*, un juif pratiquant ne manipule pas ce qui est électrique. Il n'allume ni n'éteint la lumière, ne téléphone pas. De même il ne manipule pas d'argent, n'écrit pas, ne porte aucun objet dans la rue, et n'utilise aucun moyen de locomotion.

Vendredi soir, nous avons l'habitude d'allumer deux veilleuses en l'honneur du *chabbat*. Il faut conseiller aux gens l'emploi des lampes à piles.

Informé de ces impératifs religieux, le personnel hospitalier comprendra par exemple pourquoi le malade souhaite qu'un petit éclairage reste allumé dans les WC de sa chambre, pourquoi il ne peut éteindre lui-même l'éclairage qui est au-dessus de son lit, ou pourquoi il ne veut pas utiliser la télécommande pour modifier la position de son lit.

Le *chabbat*, le malade ne peut pas sonner pour appeler de l'aide. De temps en temps, si cela est possible, il faut venir voir s'il a besoin de quelque chose.

De même, certains actes ou soins sont à éviter ce jour-là, dans la mesure où leur suppression n'est pas dangereuse (couper les ongles, faire une radio de contrôle, subir une intervention chirurgicale programmée à l'avance...).

Durant certaines de nos fêtes nous appliquons des lois similaires à celles du *chabbat*, en plus des pratiques propres à chacune d'elle.

### La toilette

La toilette est faite en respectant, autant que faire se peut, l'intimité du malade. Les bouts d'ongles qui ont été coupés sont tous jetés aux WC. Outre les ablutions dictées par un souci d'hygiène corporelle nous sommes amenés à diverses occasions, au cours de la journée, à nous laver les mains : avant de manger du pain, après un certain temps de sommeil, avant de prier ou après avoir fait ses besoins. C'est pour effectuer ces ablutions qu'une personne alitée aura besoin, près d'elle, d'une bassine et d'un récipient d'eau.

### La mort

Chaque instant de vie ayant un caractère sacré, rien ne doit être fait qui risque de précipiter la fin d'un agonisant. Des prières sont récitées pour lui faciliter son passage de notre monde au monde de l'éternité.

Dès que la mort est constatée, on ferme les yeux du défunt, on le recouvre complètement d'un drap (même le visage) et on l'allonge sur le dos, les bras le long du corps. Dès ce moment, on fait attention à manipuler le corps avec grand soin, et à ne plus le découvrir (même, si possible, pour le déshabiller en préparation à la toilette rituelle).

L'autopsie n'est pas autorisée.

La famille, aussitôt prévenue organise, avec le rabbinat local, la veillée du corps, sa toilette, et son enterrement.

La veillée consiste en la lecture de Psaumes 24h sur 24, à côté du corps, jusqu'à son enterrement. Cette présence, somme toute discrète, peut être autorisée par la direction de l'hôpital.

On a l'habitude d'allumer, près du défunt, une bougie symbole du corps et de l'âme.

La toilette mortuaire n'est pas faite par des membres de la famille, mais par la « sainte confrérie » composée de membres de la communauté juive.

Au cours de cette toilette, le défunt est lavé rituellement, puis habillé du seul linceul traditionnel, avant d'être placé dans son cercueil. La fermeture du cercueil, proprement dite, se fait en présence de la famille proche et de tous ceux qui souhaitent honorer le défunt.

Il est d'usage que l'hôpital permette la réalisation de cette toilette dans ses locaux (dépositaire, salle d'autopsie ou autre).

Après l'enterrement, le deuil commence. Il peut, selon le degré de parenté avec le défunt, durer jusqu'à un an. Après la mort du corps, nous croyons en la survie de l'âme, à son jugement et à l'attribution de ce qu'elle mérite.

### La prière

Plusieurs prières sont récitées durant la journée. Elle sont courtes, mises à part les trois grandes prières quotidiennes qui sont plus longues. Ces moments de recueillement sont importants pour le malade. Il est recommandé de les prévoir avec lui, afin que les soins ou les visites ne coïncident pas avec ces prières. En principe, celles-ci se récitent dans un environnement propre, sans vêtements souillés, ni pot de chambre dans la pièce.

### La tenue vestimentaire

Nombreux sont les hommes qui ont l'habitude de porter une calotte *kippa* et les femmes de se couvrir les cheveux. De même, par pudeur, la plus grande partie du corps est couverte. Un malade pratiquant immobilisé dans son lit ou en salle de réveil sera très reconnaissant à l'infirmière qui l'aidera à remettre sa *kippa* ou à remonter un drap qui, en glissant, l'a découvert. C'est pour lui une question de dignité.

L'aumônier israélite de cet hôpital est le rabbin:

Nom :

Téléphone :

GSM :